

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Unitech-Joinville-PC>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Recours contre le permis de construire de la blanchisserie nucléaire**

**25 juin 2018**

## **Recours contre le permis de construire de la blanchisserie nucléaire**

**Une laverie française dédiée aux vêtements portés dans les activités nucléaires est actuellement en projet en Haute-Marne. Unitech, futur exploitant, a obtenu le permis de construire de l'installation le 16 avril 2018. Deux riverains de la future installation et 4 associations ont déposé un recours pré-contentieux contre ce permis.**



### **Modélisation du projet de blanchisserie**

### **Un projet de blanchisserie nucléaire à Joinville**

Nous avons appris, le 4 février 2016, la décision de la filiale française de l'américain Unitech Services Group d'implanter en Haute-Marne, dans la zone de la Joinchère géré par la Communauté de communes du bassin de Joinville, jouxtant les communes de Thonnance-lès-Joinville et Suzannecourt une laverie française dédiée aux vêtements portés dans les activités nucléaires, contaminés par la radioactivité ou non (combinaisons, bouses, surbottes).

Cette installation de décontamination fait suite à la décision de cesser l'activité de blanchisserie de l'usine de la Hague suite au coût jugé trop important (20 millions d'euros) de remise aux normes de l'actuelle laverie. Areva avait donc décidé de sous-traiter son activité de nettoyage à Unitech. La laverie ayant quitté La Hague devait au préalable être installée en région parisienne, mais c'est

finalement le choix de Joinville qui a été retenu, très certainement dans une optique de nucléarisation du territoire autour de Bure.

## **Recours déposé contre le permis de construire**

---

Par un arrêté en date du 16 avril 2018, la société Unitech a obtenu le permis de construire de cette installation (qui n'a pour l'instant pas encore été autorisée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement).

Cet arrêté ne justifie nullement que le projet envisagé respecte les règles et documents d'urbanisme et notamment les dispositions de la Carte Communale de Suzannecourt, approuvée le 02/12/2010 et révisée le 16/07/12.

En outre, l'arrêté ne mentionne nullement, dans ses visas et considérants, l'avis défavorable émis par l'Agence régionale de santé (ARS) et ne justifie pas que les points qu'elle soulève ont été levés.

Enfin, il est à noter que l'inspection des ICPE a refusé d'émettre un avis sur la demande de permis de construire étant donné l'état d'avancement de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale.

**Pour l'ensemble de ces raisons, deux riverains de la future installation ainsi que les associations Réseau "Sortir du nucléaire", CEDRA 52, Gudmont dit non et Joinville plus propre ont déposé un recours pré-contentieux à l'encontre de ce permis de construire le 23 juin 2018. Ce recours a été rejeté. Les associations envisagent de déposer un recours contentieux à l'encontre de celui-ci.**

***Téléchargez le recours gracieux***

